

22 MARS 2010

DEPOT N°

8861

GROUPE FLO

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 19.457.603 eur
Siège social Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

L'agent des impôts
Fabienne FAURE-ASMA

Relevé : POLE ENREGISTREMENT DE NANTERRE
Le 19/03/2010 Bordereau n° 2010/496 Case n° 34
Régistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent
Bul 4470

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 FEVRIER 2010**

Le Président informe les membres du conseil d'administration que ceux-ci sont appelés
l'ordre du jour suivant

1. Constatation de la levée d'options de souscription d'actions réalisée le 2009 et de l'augmentation du montant du capital social de la Société en ré
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société ;
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président invite ensuite les membres du Conseil d'Administration à délibérer sur l'ordre du jour

1. Constatation de la levée d'options de souscription d'actions réalisée le 23 décembre 2009 et de l'augmentation du montant du capital social de la Société en résultant

Le Président présente « le formulaire d'exercice d'options / bulletin de souscription » adressé par l'un des bénéficiaires du plan d'options de souscription d'actions de la Société mis en place par le Directoire en date du 26 novembre 2003, duquel il résulte que 7.000 actions nouvelles de 0,50€ chacune ont été souscrites par suite de l'exercice par son bénéficiaire, de 7.000 options de souscriptions d'actions de la Société.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après avoir vérifié « le formulaire d'exercice d'options / bulletin de souscription », le conseil d'administration

- **constate** que 7.000 actions nouvelles de 0,50 € chacune ont été émises par suite de la levée de ses options de souscription d'actions par le bénéficiaire concerné et qu'en conséquence, il en résulte une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.500 euros, lequel se trouve ainsi porté de 19.454.103 € à 19.457.603 €, divisé en 38.915.206 actions de 0,50 € chacune
- **constate** que les 7.000 actions nouvelles ont été intégralement libérées, du nominal et de la prime, et la somme correspondante, soit au total 18.550 €, versée dans la caisse sociale.

2. Modifications corrélatives de l'article 6 des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration, après avoir constaté que le capital social de la Société qui était de 19.454.103 €, divisé en 38.908.206 actions de 0,50 € chacune, se trouve porté à 19.457.603 €, divisé en 38.915.206 actions de 0,50 € chacune, toutes de même catégorie, **décide**, à l'unanimité des votants, de modifier l'article 6 des statuts de la Société ainsi qu'il suit

« ARTICLE 6 · CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 19.457.603 €.

Il est divisé en 38.915.206 actions de 0,50 € euros chacune, intégralement libérées. »

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des votants de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Certifié conforme

Dominique Giraudier, Directeur Général

